



Commune de Dyo

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/12/2025

Présents : Jérôme DEBARREIX, Michel TREMEAUD, Bernard PLASSON, Marie-Hélène COLIN, Anthony LABROSSE, Christian PACAUD (secrétaire de séance), Mathilde SAVIGNAT

Excusés : Joëlle JOCAILLE (pouvoir à Bernard PLASSON), Thierry CORNELOUP (pouvoir à Jérôme DEBARREIX), Claire LAURAS (pouvoir à Marie-Hélène COLIN), Ophélie NAUDIN,

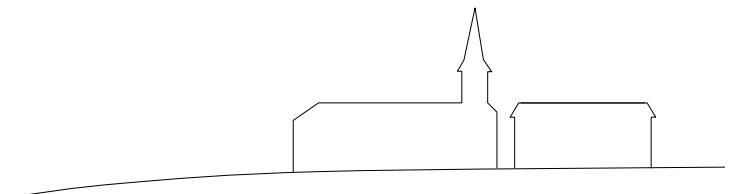
ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du Procès-Verbal du 20/11/2025

Validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2- Travaux de Voirie Route du Charne

Monsieur le Maire et ses deux adjoints ont rencontré Mathieu DUSSABLY de l'entreprise Thivent et Jean-Claude BENAS responsable du Pôle Voirie à Brionnais Sud Bourgogne. Ensemble, ils ont évoqué les travaux communautaires (Route de Mans, Route de St Prix, Route de l'Etang, et Route de Lavaux) ainsi que les travaux de la route du Charne qui seront à la charge de la commune. Le devis des travaux sera actualisé début janvier et devrait avoisiner 10 000 €. Monsieur le Maire propose de mettre cette ligne au BP 2026.





Commune de Dyo

3- Vidéoprotection

Monsieur le maire et son premier adjoint ont reçu ce matin Pierre-Olivier BARDONE de la société Lease Protect afin d'évoquer la mise en place de caméras de vidéos surveillance dans la commune.

Monsieur BARDONE explique avoir effectué quelques modifications au projet présenté par Mme Roux. Il évoque les problèmes rencontrés par l'absence d'alimentation pour les caméras route du Charne et route du Stade. Une simple batterie revient à 3500 €, ce qui alourdit considérablement le coût du projet.

Monsieur le Maire présente un premier devis à 16 679 € HT pour le poste de supervision situé à la mairie, une caméra stratégique à champs de vision étroit pour lire les plaques d'immatriculation route de la Grangerie et route du Charne et 3 caméras à proximité de la salle des fêtes, trois antennes relais, la pose et l'installation.

Le second devis comprend le matériel du devis 1 ainsi que la pose et l'installation de deux caméras stratégiques à champs de vision étroit pour lire les plaques d'immatriculation route du Charne, rue de l'église et route en Marteau pour un montant de 29 865 € HT.

Monsieur le Maire explique qu'il est possible d'avoir le matériel en leasing avec un coup comprenant la maintenance pour une somme avoisinant les 420 € par mois pour le premier devis et 550 € le second devis.

Mathilde Savignat trouve le prix très élevé et explique que la commune que des caméras ont été installés à Vendenesse-lès-Charolles pour un coup très inférieur. Elle propose de se renseigner. Le matériel a été installé par « J'eme » à Charolles.

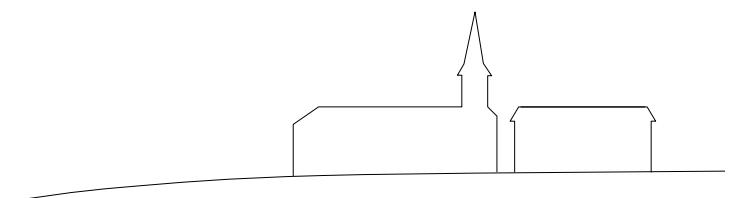
Monsieur le Maire explique qu'il est possible d'alimenter les deux caméras via un point de comptage via Enedis ou la société Connect.

Le projet sera réétudié après avoir reçu d'autres propositions commerciales.

4- Bulletin municipal

Il est imprimé et doit être distribué par les conseillers avant Noël

Mairie
21, rue de l'église
71800 Dyo
Tel : 03.85.70.60.29
Mail : mairiededyo@orange.fr
www.communededyo.fr





Commune de Dyo

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire a reçu la copie de courriers envoyés par le Département aux propriétaires devant élaguer leurs arbres pour des raisons de sécurité.

Michel TREMEAUD fait les points sur les problèmes rencontrés dans les nouveaux logements de la Cure. Après rencontre avec Mr SETAN, des courriers recommandés ont été envoyés aux entreprises.

Bernard PLASSON a reçu un appel lui informant de dégâts causés par le débardage à Notre Dame des Bois.

Monsieur le Maire souhaite ajouter 30 minutes hebdomadaires au contrat de la secrétaire de Mairie. Le Conseil accepte à l'unanimité

Michel TREMEAUD fait le point sur le travail de l'employé communal. Le rafraîchissement de la cuisine de la salle des fêtes est terminé. Des nouveaux rayons ont été ajoutés afin de mettre les nouveaux verres et les casiers de stockage. Les anciens verres ont été transférés à la cantine. Enfin, Guy BORDES a procédé au débroussaillage du chemin reliant l'impasse des Loges à la routes des Tours.

